

**Formation Transports, tourisme du Cnis  
Réunion du 11 mai 2007**

**Enquêtes présentées pour avis d'opportunité**

- Enquête « Suivi de la demande touristique » .....2
- Enquête sur l'activité des entrepôts .....4
- Indice des prix de l'entreposage, de la manutention et des services logistiques associés .....6
- Indice des prix du transport maritime de marchandises .....8
- Enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie .....10

**Demande d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi de 1951**

- Demande d'accès à des données détenues par la Direction Centrale de la Police de l'air et des Frontières (DCPAF) .....12

*Les personnes intéressées par ces projets et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 11 mai 2007 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : [cnis@insee.fr](mailto:cnis@insee.fr) fax : 01 41 17 55 41).*

## Fiche de présentation d'une enquête statistique pour examen d'opportunité

### Enquête « suivi de la demande touristique »

#### 1. Service producteur

Direction du Tourisme

Département de la Stratégie, de la prospective, de l'évaluation et des statistiques

#### 2. Intitulé de l'enquête

Suivi de la Demande Touristique (SDT)

#### 3. Objectifs généraux de l'enquête

Le SDT est destiné à retracer, à un rythme infra-annuel, le comportement touristique de la population résidant en France.

#### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le SDT permet à la France de répondre à la directive européenne sur les statistiques du Tourisme, pour la partie « demande ». Il est le dispositif qui permet au ministère délégué au tourisme d'évaluer sa politique à destination de la population française. Il est également utilisé par d'autres ministères : transports, environnement, santé.

Le SDT fournit de nombreuses informations aux professionnels du tourisme sur les comportements et les destinations des touristes.

Le SDT fournit des informations par type d'espace. Au niveau local, cette enquête est utilisée par les Régions et certains Départements en complément de leurs systèmes d'information locaux ce qui permet une continuité méthodologique pour les statistiques du tourisme.

Le SESP, la Banque de France et la SNCF sont partenaire financier du SDT.

#### 5. Principaux thèmes abordés

Le SDT permet d'estimer le volume des séjours et leurs caractéristiques en terme de destination, type d'espace, motifs de déplacement, activités, mode de transport, mode de réservation et type d'hébergement. Il fournit des informations sur les dépenses, par postes, engendré par l'activité touristique.

Cette enquête permet de calculer le taux de départ des Français et résidents en France selon plusieurs critères (vacances, courts séjours, par tranche d'âge ...).

#### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet : apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Le SDT est la seule enquête de la statistique publique sur le tourisme qui soit réalisée auprès de la population résidant en France. Elle permet des exploitations conformes aux normes internationales. Cette enquête complète l'enquête EVE sur les touristes étrangers. Contrairement aux enquêtes auprès des hébergements, elle apporte de l'information sur les individus et permet de reconstituer les déplacements touristiques dans leur globalité (itinéraires, multi-séjours ...).

On rappelle que l'Insee ne produit plus d'enquêtes vacances qui permettaient d'obtenir des informations sur les comportements de vacances (séjours de quatre nuits et plus) des personnes résidant en France. Les deux dernières enquêtes datent de 1999 et 2004.

#### 7. Bases de sondage

A l'heure actuelle la base de sondage utilisée est le « métascope » qui est un vivier de prospects détenu par la société TNS-SOFRES. Dans l'hypothèse d'un changement d'opérateur, puisque le marché doit-être renouvelé en 2008, il est difficile de savoir quelle base de sondage sera utilisée.

### **8. Unités enquêtées, champ de l'enquête**

L'unité enquêtée est l'individu, on ne prend pas en compte les comportements individuels des enfants de moins de quinze ans.

Le champ de l'enquête actuelle est la population résidant en France métropolitaine.

### **9. Période et périodicité de la collecte : service réalisant la collecte**

Aujourd'hui le SDT est une enquête mensuelle effectuée en continu. Du fait de la directive européenne le rythme de recueil des informations ne peut-être inférieur au trimestre.

### **10. Impact sur l'unité enquêtée, temps de réponse maximum**

Le temps de réponse est inférieur à 30 minutes, quel que soit le module du SDT. Une même personne est enquêtée au moins une fois dans le mois, au plus deux fois. A l'heure actuelle, le rythme théorique de renouvellement du panel est de 25 % de panélistes tous les ans.

### **11. Comité de concertation**

Les partenaires financiers se rencontrent périodiquement pour procéder à des aménagements ou des améliorations méthodologiques du dispositif SDT. Par ailleurs, les utilisateurs de la direction du tourisme et/ou les utilisateurs régionaux et locaux sont régulièrement associés aux réflexions concernant l'utilisation du SDT et l'aménagement du questionnaire.

Il s'agit donc de réorienter les activités des partenaires financiers dans le cadre du renouvellement de l'enquête et de consulter les services de la direction du tourisme impliqués. En outre il nous apparaît, qu'étant donné la complexité du dispositif SDT, la présence de l'Unité Méthodes Statistiques de l'Insee dans ce comité de concertation serait souhaitable.

### **12. Extensions régionales prévues**

Le SDT permet des exploitations régionales et localisées tant sur l'émission que sur la réception de touristes. Le mode d'interrogation se prête mal à des extensions régionales ou locales sur le tourisme récepteur.

### **13. Diffusion des résultats**

Les résultats sont diffusés régulièrement sur le site du ministère du tourisme. Il existe deux types de diffusion : la première porte sur une exploitation simplifiée et mensuelle de résultats provisoires, la seconde intervient trois fois dans l'année à la livraison des fichiers « été », « hiver » et « annuel » définitifs.

Les résultats sont intégrés au calcul des dépenses de la ligne « voyages » de la Balance des Paiements.

Les statistiques du SDT sont aussi présentes sur la base de données tourisme d'Eurostat, selon les spécifications de la directive européenne de 1995.

## Fiche descriptive d'enquête pour examen en avis d'opportunité Enquête sur l'activité des entrepôts

### 1. Service producteur

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer - Secrétariat Général - Direction des affaires économiques et internationales - Service économie, statistiques et prospective (SESP)

### 2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'activité des entrepôts

### 3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête vise à décrire l'offre d'entrepôts sur le territoire métropolitain. On cherchera à identifier les caractéristiques des entrepôts mais aussi obtenir des éléments sur leur activité (type de produits stockés, tonnages entrants et sortants, le temps de stockage, le taux de remplissage). Les entrepôts seront également définis en fonction de l'accès des différents modes de transports (plates-formes multimodales).

### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La demande part d'un constat, l'entreposage est très mal connu en France. Il n'existe pas de répertoire des entrepôts, la seule information disponible est d'utiliser les permis de construire pour les entrepôts pour évaluer la surface disponible mais cette source souffre de plusieurs défauts. Seule l'offre des grands opérateurs pour compte d'autrui fait l'objet d'un suivi de la part des professionnels. L'Enquête Annuelle d'Entreprise permettra de recueillir, à partir de l'enquête sur les résultats de 2006, des informations sur les entrepôts des entreprises du secteur de l'entreposage non frigorifique. Pour les autres entrepôts, qui représente plus de 2/3 des surfaces d'entreposage, on ne dispose pas de données sur leur activité.

La connaissance des implantations, de la stratégie des acteurs, la connaissance fine des activités sont aujourd'hui des questions incontournables, étroitement associées à la compétitivité des territoires, en concurrence à l'échelle internationale. Le groupe de réflexion interministériel en 2006 dans le cadre du PIPAME (Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Économiques) sur le thème de la logistique, pointe cette limite du système d'information. Cette limite est présente également dans le rapport du CNIS sur les besoins d'information dans le domaine des transports.

L'évaluation de l'offre d'entreposage et de sa connaissance en matière d'activité pourrait ouvrir dans un second temps à une utilisation conjoncturelle de données concernant cette activité, dans la mesure où elle est un bon indicateur de la santé de l'économie. Cette première étape de caractérisation pourrait déboucher sur la mise en place d'un système de remontées d'informations conjoncturelles. Ces informations trimestrielles pourraient être intégrées dans l'Indice de Production des Services de Transports (IPST), produit trimestriellement par le SESP.

### 5. Principaux thèmes abordés

Les variables d'intérêt de l'enquête seront les caractéristiques de l'entrepôt : frigorifique ou non, surface, volume. On recueillera également des données sur les produits stockés (avec un niveau de détail compatible avec l'information disponible dans le système d'information des entrepôts), le taux moyen de remplissage. Pour chaque groupe de produits, les données suivantes pourront être recueillies : tonnage entrant, tonnage sortant, temps moyen de stockage, activité de « cross-docking » sans stockage... On mesurera également les activités associées (conditionnement, « co-packing »,

préparation de commande, « co-manufacturing »). Le marché de l'entrepôt sera évalué (compétence locale, nationale ou internationale). Enfin, on abordera le thème de la multi-modalité des entrepôts (accès ferroviaires, fluvial ou maritimes).

#### **6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.**

Le dispositif actuel sur les entrepôts ne couvre que le compte d'autrui. Il est géré par les professionnels. L'objectif est d'obtenir un système d'information sur l'ensemble de l'offre, compte propre et compte d'autrui, les activités associées ainsi que les relations avec les systèmes de transport.

#### **7. Champ de l'enquête, unités enquêtées, base de sondage**

Le champ de l'enquête est l'ensemble des entrepôts. Il n'y a pas de répertoire des entrepôts, donc pas de base de sondage immédiate. On doit donc utiliser des sources indirectes : on privilégiera la source Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) pour repérer les entrepôts à partir des établissements ayant un nombre significatif d'emplois logistiques (repérés par la profession (PCS)). Pour constituer la base de sondage, une première enquête légère (téléphonique) permettra de vérifier que les établissements repérés sont des entrepôts. D'autres sources pourront être également mobilisées, notamment la base des permis de construire (SITADEL), et les bases professionnelles. Un échantillon sera alors sélectionné pour relever les données annuelles.

#### **8. Période et périodicité de la collecte, service réalisant la collecte**

L'enquête sera réalisée par le SESP. Elle assurera un relevé annuel de données de cadrage sur les thèmes définis en commun avec les professionnels du secteur.

#### **9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

Un objectif important, dans la mise en place de cette enquête, est de poser des questions dont les réponses sont au plus proches des informations figurant dans les systèmes d'information des entrepôts. Ceci assure que le temps de réponse au questionnaire annuel restera limitée à moins de 30 minutes.

Par ailleurs, on étudiera la possibilité de récupérer les données sous une forme électronique, issue directement du système d'information de l'entrepôt.

#### **10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée**

Pour mettre en place cette enquête, le SESP travaillera en concertation avec les principaux acteurs du secteur : FEDIMAG (Fédération nationale des prestataires logistiques et des magasins généraux agréés par l'Etat), TLF (Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France), les organisations des chargeurs, quelques grands groupes et les administrations concernées (DGMT).

#### **11. Diffusion des résultats**

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication annuelle disponible sur le site du ministère.

## Fiche descriptive d'enquête pour examen en avis d'opportunité Indice des prix de l'entreposage et de la manutention

### 1. Service producteur

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer - Secrétariat Général - Direction des affaires économiques et internationales - Service économie, statistiques et prospective (SESP)

### 2. Intitulé de l'enquête

Indice des prix de l'entreposage, de la manutention et des services logistiques associés

### 3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête vise à relever trimestriellement les prix des services des auxiliaires de transports spécialisés en entreposage et en manutention et à évaluer les variations des prix de ces services sous la forme d'un indice trimestriel base100 au premier janvier 2006.

### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La réglementation européenne 1165/98 modifiée par le règlement 1158/2005 sur les statistiques de court terme exige de la part des États membres la transmission à partir de 2007 d'indices de prix dans les services base 100 au premier trimestre 2006. Les transports sont concernés par l'annexe D de ces deux textes.

Par ailleurs, l'indice des prix dans l'entreposage et la manutention rejoindra le dispositif statistique du SESP qui comprend pour l'instant des indices dans le transport routier de fret et le transport fluvial de fret et prochainement dans le transport aérien et le transport maritime de fret. Les méthodologies employées pour ces enquêtes sont très proches, et conformes aux recommandations conjointes d'Eurostat et de l'OCDE

### 5. Principaux thèmes abordés

Prix de prestations représentatives de l'activité de chaque unité enquêtée, en termes de chiffre d'affaires et de famille de prestation. Les familles de prestations seront définies en collaboration avec les acteurs principaux du secteurs : fédérations professionnelles (voir le point 10) et entreprises du secteur. Elles tiendront compte des services d'entreposage, de manutention et de tous les services logistiques associés à ces services.

### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.

L'enquête viendra compléter l'appareil statistique existant en apportant des éléments sur un champ non étudié à ce jour.

### 7. Champ de l'enquête, unités enquêtées, base de sondage

Le champ de l'enquête est l'entreposage et la manutention, repérés par les codes 631A (manutention portuaire), 631B (manutention non portuaire), 631D (entreposage frigorifique) et 631E (entreposage non frigorifique) de la nomenclature d'activité française.

La variable suivie est définie par la réglementation européenne : « Prix à la production » (variable 310).

Pour tenir compte de la forte concentration du secteur sous forme de grands groupes plutôt que de sociétés, notamment dans l'entreposage, le SESP pourra être amené à interroger ces groupes sur les prix des prestations du groupe en lieu et place des entreprises.

#### **8. Période et périodicité de la collecte, service réalisant la collecte**

L'enquête comporte deux phases :

- Visite de l'entreprise par un enquêteur afin d'identifier les prestations représentatives de son activité dont on suivra les prix.
- Enquête effectuée trimestriellement par le SESP sous la forme d'un relevé trimestriel des prix de ces prestations.

#### **9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

L'expérience montre que la visite d'un enquêteur dans une entreprise n'excède jamais 90 minutes. Il n'y a pas lieu de penser que ce temps soit dépassé dans le cadre de cette enquête.

Les relevés trimestriels sont conçus afin de requérir de la part de l'entreprise un minimum de temps, notamment parce que les prestations ont été définies en dialogue avec l'entreprise. Chaque relevé est donc spécifique à l'entreprise de transport, et l'interroge sur des éléments connus par un correspondant identifié au moment de la visite. Le nombre de prestations suivies sera fonction de la taille de l'entreprise et de la diversité de son activité.

Les relevés de prix seront au maximum adaptés au système d'information des entreprises pour alléger la charge de réponse. Le retour de ces prix par voie électronique doit permettre au final d'aboutir à un temps maximum de 30 minutes par trimestre pour renseigner le questionnaire-prix quel que soit le nombre de prestations de l'entreprise.

#### **10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée**

Pour mettre en place cette enquête, le SESP travaille en concertation avec les principaux acteurs du secteur : FEDIMAG (Fédération nationale des prestataires logistiques et des magasins généraux agréés par l'Etat), TLF (Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France) et les administrations concernées (DGMT).

#### **11. Diffusion des résultats**

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication trimestrielle sous forme d'un « SESP info rapide » qui sera disponible sur le site du ministère.

## Fiche descriptive d'enquête pour examen en avis d'opportunité Indice des prix du transport maritime de marchandises

### 1. Service producteur

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer - Secrétariat Général - Direction des affaires économiques et internationales - Service économie, statistiques et prospective (SESP)

### 2. Intitulé de l'enquête

Indice des prix du transport maritime de marchandises

### 3. Objectifs généraux de l'enquête

Le secteur du transport maritime de marchandises se décompose en deux grandes activités :

- Le transport en vrac de marchandises solides ou liquides (pétroles).
- Le transport de produit en container.

Pour la première activité, dont les prix sont très volatiles, il existe déjà des indicateurs internationaux des prix, par grandes régions du monde : ce sont les prix du marché. Ils seront donc repris comme tels par le SESP.

Pour la seconde activité, l'enquête vise à relever les prix pour évaluer les variations de prix dans les services de transport maritime de marchandises en container au départ de France sous la forme d'un indice trimestriel base 100 au premier janvier 2006.

### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La réglementation européenne 1165/98 modifiée par le règlement 1158/2005 sur les statistiques de court terme exige de la part des États membres la transmission à partir de 2007 d'indices de prix dans les services base 100 au premier trimestre 2006. Les transports sont concernés par l'annexe D de ces deux textes.

Par ailleurs, l'indice des prix dans le transport maritime de marchandises rejoindra le dispositif statistique du SESP qui comprend pour l'instant des indices comparables dans le mode routier et fluvial et bientôt dans le mode aérien. Les méthodologies employées pour ces enquêtes sont très proches, et conformes aux recommandations conjointes d'Eurostat et de l'OCDE

La connaissance des évolutions de prix des différents modes de transport doit permettre d'améliorer la comparabilité des résultats de ces enquêtes, au niveau national (entre modes de transport) et au niveau international (entre États membres). Elle doit aussi permettre à Eurostat d'agréger les résultats de façon à obtenir des indicateurs européens.

La connaissance des évolutions de prix du transport maritime de marchandises permettra une meilleure connaissance de ce marché en pleine expansion. En particulier elle permettra de faire un partage de l'évolution du secteur entre activité et prix, notamment pour l'établissement de l'IPST (Indice de la Production de Services de Transport) du SESP et pour les besoins des comptes nationaux de l'INSEE.

### 5. Principaux thèmes abordés

Prix de prestations représentatives de l'activité de chaque unité enquêtée, en termes de chiffre d'affaires et de famille de prestation. Les familles de prestations seront définies en fonction de l'origine en France et de la destination, du type de produit transporté, et du type de contrat liant les parties concernées.

### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.

L'enquête viendra compléter l'appareil statistique existant en apportant des éléments sur un champ non étudié à ce jour.

### **7. Champ de l'enquête, unités enquêtées, base de sondage**

Le champ de l'enquête est le transport maritime de marchandises, repéré par le code 611A de la nomenclature d'activité française.

La variable suivie est définie par la réglementation européenne : « Prix à la production » (variable 310).

Pour tenir compte de la forte concentration du secteur sous forme de grands groupes plutôt que de sociétés, le SESP pourra être amené à interroger ces groupes sur les prix des prestations du groupe en lieu et place des sociétés. Ainsi deux ou trois acteurs dominants représentent probablement plus de 80% du secteur.

Au-delà des deux ou trois acteurs dominants du secteur, pour les entreprises de taille plus modeste, la base de sondage sera le répertoire SIRENE géré par l'INSEE.

### **8. Période et périodicité de la collecte, service réalisant la collecte**

L'enquête comporte deux phases :

- Visite de l'entreprise par un enquêteur afin d'identifier les prestations représentatives de son activité dont on suivra les prix.
- Enquête effectuée trimestriellement par le SESP sous la forme d'un relevé trimestriel des prix de ces prestations.

Pour les grands groupes du secteur et pour assurer une meilleure confidentialité des données, les données collectées pourront l'être directement sous forme d'indices relatifs à chaque prestation déterminée en commun entre le SESP et l'entreprise ou le groupe.

### **9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

L'expérience montre que la visite d'un enquêteur dans une entreprise n'excède jamais 90 minutes. Même si le transport maritime possède des particularités, il n'y a pas lieu de penser que ce temps soit dépassé dans le cadre de cette enquête.

Les relevés trimestriels sont conçus afin de requérir de la part de l'entreprise un minimum de temps, notamment parce que les prestations ont été définies en dialogue avec l'entreprise. Chaque relevé est donc spécifique à l'entreprise de transport, et l'interroge sur des éléments connus par un correspondant identifié au moment de la visite. Le nombre de prestations suivies sera fonction de la taille de l'entreprise et de la diversité de son activité.

La mise à l'étude d'un retour des données par voie électronique doit permettre au final d'aboutir à un temps maximum de 30 minutes par trimestre pour renseigner le questionnaire-prix.

### **10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée**

Pour mettre en place cette enquête, le SESP travaille en concertation avec les principaux acteurs du secteur : DGMT (Direction Générale de la Mer et des Transports) et les « Armateurs de France », fédération professionnelle du secteur.

### **11. Diffusion des résultats**

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication trimestrielle sous forme d'un « SESP info rapide » qui sera disponible sur le site du ministère.

## **Fiche descriptive d'enquête pour examen en avis d'opportunité Enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie**

### **1. Service producteur**

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer - Secrétariat Général - Direction des affaires économiques et internationales - Service économie, statistiques et prospective (SESP)

### **2. Intitulé de l'enquête**

Enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie

### **3. Objectifs généraux de l'enquête**

L'enquête vise à relever trimestriellement les chiffres d'affaires et volumes d'activité (tonnage et nombre d'envois) des services de messagerie et fret express tant au plan national que pour l'activité internationale. Ainsi les évolutions des volumes d'activité et des prix de ces services seront suivies chaque trimestre.

### **4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

Cette enquête est mise en place en collaboration étroite avec la Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France (TLF) qui regroupe l'ensemble des grands groupes de la messagerie. Elle seule permet de connaître les fluctuations conjoncturelles sur ce marché très saisonnier. TLF apporte son soutien pour que les entreprises relevant du champ de l'enquête perçoivent l'intérêt de l'enquête et y réponde dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, cette enquête sur l'activité et les prix de la messagerie fait partie du dispositif statistique du SESP pour une meilleure connaissance conjoncturelle des marchés (volumes et prix) du transport de fret. En particulier cette enquête permettra de compléter les éléments constitutifs de l'Indice de la Production des Services de Transport, mis en place par le SESP.

### **5. Principaux thèmes abordés**

Les variables suivies seront les chiffres d'affaires, tonnage et nombre d'envois en messagerie traditionnelle France et internationale et en express France, exportation et importation.

### **6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.**

L'enquête vient compléter l'appareil statistique existant en apportant des éléments sur un champ non étudié à ce jour.

### **7. Champ de l'enquête, unités enquêtées, base de sondage**

Le champ de l'enquête est la messagerie et le fret express, repérés par le code 634A de la nomenclature d'activité française.

Le secteur très concentré sur un nombre restreint de groupes. Aussi, pour la pertinence des résultats et la commodité de l'enquête, l'unité interrogée est le groupe. L'enquête est envoyée aux têtes de groupe des principaux acteurs du secteur (moins d'une trentaine qui couvrent plus de 90 % de l'activité de messagerie et fret express hors frigorifique).

### **8. Période et périodicité de la collecte, service réalisant la collecte**

L'enquête est trimestrielle. Les variables suivies (chiffres d'affaires, tonnage et nombre d'envois) ont été discutées et élaborées en collaboration avec TLF et quelques grands groupes de la messagerie et de l'express. Ces variables correspondent aux besoins de connaissance du marché, tant pour les professionnels que pour l'administration.

### **9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

Les variables et les activités suivies ont été déterminées en collaboration avec les acteurs majeurs du secteur. Les données relevées sont présentes dans les systèmes d'information des groupes interrogés, permettant de limiter le temps de réponse des groupes à l'interrogation trimestrielle. Le retour de ces prix par voie électronique ou téléphonique doit permettre au final d'aboutir à un temps maximum de 30 minutes par trimestre pour renseigner le questionnaire.

### **10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée**

Pour mettre en place cette enquête, le SESP a travaillé en collaboration étroite avec TLF (Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France). De nombreux contacts avec quelques grands groupes du secteur ont été établis pour mettre au point les variables et les secteurs fins sur lesquels doit porter l'interrogation trimestrielle.

### **11. Diffusion des résultats**

Les résultats de l'enquête font l'objet d'une publication trimestrielle sous forme d'un « SESP info rapide » disponible sur le site du ministère.

**Fiche de présentation d'une demande d'accès à des données au titre de l'article 7 bis de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée**

**Données détenues par la Direction Centrale de la Police de l'air et des Frontières (DCPAF)**

**1. Service producteur**

Direction du Tourisme

Département de la Stratégie, de la prospective, de l'évaluation et des statistiques.

**2. Organisme détenteur des données demandées**

Direction Centrale de la Police aux Frontières.

**3. Nature des données demandées**

Nombre de personnes embarquant et débarquant par avion pour les nationalités suivies dans le dispositif des cartes de débarquement et d'embarquement et présentant un intérêt pour la statistique du tourisme. Il est prévu que le dispositif soit progressivement étendu au train et aux voies maritimes.

**4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Actuellement les données par nationalité des voyageurs étrangers, utilisant l'avion, sont collectées, pour la direction du Tourisme, grâce à des comptages effectués par des enquêteurs, au moment de la sortie du territoire. Ces comptages sont ensuite utilisés pour l'extrapolation des données de notre enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE). L'obtention de données exhaustives nous donnerait des informations sur la qualité de nos estimations.

**5. Nature des travaux statistiques prévus**

Ce sont, avant tout, des travaux d'ordre méthodologique destinés à comparer des données de flux de visiteurs. Il ne s'agit pas de travaux sur données individuelles, ni de travaux destinés à être publiés en l'état.

**6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Comme précisé au point 4, ces données sont comparables à celles obtenues avec l'enquête EVE lors de vacations de comptage, à ceci près que nous ne savons pas dans quelles proportions les voyageurs repérés dans le dispositif géré par la DCPAF sont des touristes, au sens des normes internationales.

**7. Périodicité de la transmission**

Annuel ou trimestriel.

**8. Diffusion des résultats**

L'objectif est d'abord méthodologique donc il n'y aura pas de diffusion « directe » des données transmises.